

POINT DE SITUATION

Le déconfinement s'articule en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département :



Illustration : [Service d'information du Gouvernement](#)

- **3 mai 2021** : fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement ;
- **19 mai 2021** : couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées ;
- **9 juin 2021** : couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport ; assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises ;
- **30 juin 2021** : fin du couvre-feu.